

Nos achats, nos choix pour la Drôme

SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS
SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES - STRATEGIE ACHAT 2028

ladrome.fr    



LE DÉPARTEMENT

Table des matières

EDITO	4
Préambule	5
Introduction.....	6
Être "acteur des transitions"	9
Fiche-action 1.1 : Intégration de critères et/ou de conditions d'exécution environnementaux dans les marchés publics	10
Fiche-action 1.2 Valoriser, rénover et construire durablement.....	11
Fiche-action 1.3 Réduire et privilégier les emballages réutilisables	13
Fiche-action 1.4 : Utilisation de matériaux durables.....	14
Fiche-action 1.5 : Préservation de la biodiversité.....	15
Favoriser "l'emploi d'abord"	16
Fiche-action 2.1 : Inclusion sociale et accès à l'emploi via la commande publique	17
Fiche-action 2.2 Réserver des achats aux structures de l'Insertion et du Handicap.....	18
Fiche-action 2.3 : Réserver des achats aux structures de l'Insertion en élargissant l'expérimentation du « collègue apprenant » de l'Hermitage.....	20
Améliorer nos pratiques	22
Fiche-action 3.1 : Stimuler l'économie locale en soutenant les entreprises engagées dans l'économie circulaire	23
Fiche-action 3.2 : Stimuler la performance de l'achat départemental en simplifiant et facilitant l'accès des opérateurs économiques	24
Fiche-action 3.3 : Optimiser le rapport qualité/coût.....	26
Gouvernance et suivi	27
La gouvernance et le suivi du SPASER	28
Annexes : chiffres-clés	29

Edito

Dans un monde en pleine mutation, le Département affirme sa volonté d'agir concrètement pour une Drôme qui conjugue son développement avec les enjeux de la transition écologique et des solidarités humaines. À travers sa stratégie d'achat 2025-2028 « nos achats, nos choix », nous faisons de la commande publique un levier pour accélérer la mise en œuvre de notre plan de mandat "la Drôme à Venir".

Chaque euro investi doit avoir du sens. C'est pourquoi nous intégrons des critères environnementaux dans nos marchés et favorisons l'accès à l'emploi des publics éloignés du marché du travail.

En 2024, près des 2/3 des marchés de travaux ont été attribués à des entreprises drômoises, et plus de 59 000 heures d'insertion ont été réalisées.

Cette stratégie incarne notre ambition : construire un territoire exemplaire.

Il s'appuie sur un suivi rigoureux pour garantir l'efficacité de nos achats au service de tous les Drômois

Marie Pierre MOUTON

Présidente du Conseil départemental de la Drôme

Jacques LADEGAILLERIE

Vice-président chargé de la performance de l'action et de la gestion publique, de la relation usagers et de la participation citoyenne

Préambule

Le Département de la Drôme s'engage pleinement dans la transition écologique et sociale à travers une politique d'achats responsables. Cette stratégie, valant SPASER aux termes de l'article L2111-3 du code de la commande publique, constitue un levier majeur pour orienter la commande publique vers des pratiques respectueuses de l'environnement et favorisant l'inclusion sociale.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du plan de mandat « la Drôme à venir » notamment en ce qu'il décline trois ambitions complémentaires que la présente stratégie vise à décliner :

- Être un acteur des transitions
- Favoriser l'emploi dans la Drôme
- Simplifier l'administration.

Elle est en pleine cohérence avec le projet d'administration API Drôme (Accessible Proche Innovant) 2023 - 2028 notamment son troisième axe visant à conforter une "organisation performante soucieuse de son impact et de l'usage des ressources".

La commande publique est un levier stratégique pour promouvoir une économie plus inclusive et respectueuse de l'environnement. Ce schéma vise à amplifier son impact positif.

L'objectif de ce document est de définir une stratégie cohérente et opérationnelle, déclinée en trois axes :

- Par l'achat, être "acteur des transitions" en assumant une responsabilité environnementale
- Par l'achat, favoriser "l'emploi d'abord" en cohérence avec notre chef de filat en matière de solidarités humaines
- Par l'achat, améliorer nos pratiques en lien avec les réalités du territoire

En complément de ces 3 objectifs, cette stratégie précise également les modalités de sa gouvernance ainsi que les dispositifs mis en place pour assurer son suivi et son évaluation dans le temps.

Chacun de ces axes comprend des fiches actions précisant les objectifs, les indicateurs de performance et les gains attendus.

Introduction

Cette stratégie 2028 s'inscrit dans le cadre réglementaire fixé par l'article L. 2111-3 du Code de la Commande Publique, qui impose aux collectivités de plus de 50 millions d'euros d'achats annuels d'adopter un schéma de promotion des achats responsables. La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 et son décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 modifiant le code de la commande publique renforce également l'intégration des considérations environnementales et sociales dans la commande publique.

Contexte économique :

Le département de la Drôme bénéficie d'un tissu économique dynamique, marqué par un fort ancrage des PME mais aussi des entreprises de l'économie sociale et solidaire. La commande publique représente une opportunité pour renforcer l'activité économique locale et encourager les circuits courts. Il est nécessaire d'accroître l'attractivité de la commande publique auprès d'opérateurs économiques répartis sur un territoire aux problématiques économiques très diverses.

Contexte social et environnemental :

La Drôme est confrontée à des enjeux majeurs :

Environnemental, avec la réduction de l'empreinte carbone des achats, la sobriété, le développement de l'économie circulaire et la préservation de la biodiversité.

Social, avec la nécessité d'intégrer les publics éloignés de l'emploi via les marchés publics (clauses d'insertion, entreprises adaptées) .

Economique, avec l'accroissement de l'attractivité de la commande publique sur l'ensemble de son territoire.

Un Département pionnier de l'achat responsable :

Le Département s'est engagé très tôt dans une politique volontariste d'insertion par l'emploi. Cette politique s'appuie notamment sur le déploiement des clauses sociales dans les marchés, véritables outils de facilitation de l'embauche des publics éloignés du marché du travail avec un taux de retour à l'emploi durable significatif.

L'expérimentation du collège apprenant mis en place en 2024 lors de l'ouverture du collège de l'Hermitage, a permis de donner une nouvelle envergure à cette stratégie. Il combine formation qualifiante, apprentissage en milieu professionnel et suivi personnalisé, permettant d'accompagner efficacement les publics vers un retour à l'emploi durable. Le taux de retour à l'emploi observé à plus de 85% grâce à ce collège au terme de la première rentrée est particulièrement significatif, renforçant la pertinence des modalités d'accompagnement déployées.

Enfin, le Département a inscrit son action dans le « Plan de mandat 2023/2028 », dans une trajectoire de transition globale, cohérente avec les engagements nationaux en matière de lutte contre le

changement climatique. Le plan de transition, porté à l'échelle départementale, vise à articuler ambition sociale et responsabilité environnementale, en intégrant pleinement les enjeux de réduction des émissions de CO₂. Cette orientation se traduit concrètement dans les politiques d'achat, avec une attention renforcée portée aux clauses environnementales, dans le soutien aux filières vertes, la filière bois notamment.

Le Département a voté des programmes ambitieux :

- de rénovation énergétique de ses bâtiments :

Ces projets concernent aussi bien la réhabilitation Internat de la Chapelle en Vercors, réhabilitation du collège Monod, du collège de Cléon d'Andran qui intègrent tous la bonne étanchéité à l'air permettant de diminuer les besoins de chauffage. Mais également la rénovation ou changement des modes de chauffage dans les bâtiments notamment collège Lapassat...) pour avoir un impact direct sur la consommation d'énergie. Par ailleurs, une campagne d'étude de faisabilité sur plus de 41 bâtiments et de pose de panneaux photovoltaïque a été lancée en 2021.

- de développement des mobilités durables

Le Département a lancé l'opération « Collège à vélo » avec notamment la mise en place d'abris à vélo, et accompagne la mobilité des agents vers les déplacements durables grâce à l'électrification de son parc à véhicules légers et utilitaires.

- de gestion responsable des ressources (politique de réemploi et de sobriété énergétique lors de la rénovation des routes départementales et des bâtiments), avec le chantier notamment de la MDSA qui inclut le suivi des taux la valorisation des déchets avec validation du bilan mais également l'utilisation d'enrobé à froid sur les chaussées qui s'y prêtent et le réemploi sur place des déchets lors des restructuration des chaussées.

- de sobriété pour les achats des moyens généraux de la collectivité avec notamment la mise en place d'un magasin centralisé de fournitures de bureau intégrant une armoire "fournitures d'occasion", la restructuration de l'atelier reprographie, le recyclage du papier et la limitation des impressions, la numérisation des dossiers et enfin la mise en place d'un référentiel restreint des mobiliers de bureaux facilitant leur réutilisation.

Méthodologie de construction du document :

Dans la conception et la rédaction de cette stratégie achats 2028, le Département a eu comme ambition de construire un document opérationnel, engageant, avec des responsables identifiés, des objectifs clairs et un suivi structuré des engagements pris.

C'est un outil simple, opérationnel et directement mobilisable par les services du Département et ses partenaires.

Le document a été pensé pour être un outil de pilotage : il permet de suivre les engagements pris, de rendre compte de l'action publique et d'ajuster les priorités si besoin.



Être "acteur des transitions"

Fiche-action 1.1 : Intégration de critères et/ou de conditions d'exécution environnementaux dans les marchés publics

Contexte et enjeux : La prise en compte des impacts environnementaux dans les achats publics est essentielle pour réduire l'empreinte carbone et favoriser une économie durable. L'intégration systématique de critères environnementaux et des conditions écologiques d'exécution dans les marchés publics, l'utilisation accrue des énergies renouvelables dans les bâtiments, ainsi que l'achat de véhicules propres et la mise en place d'une logistique décarbonée sont des leviers clés pour atteindre ces objectifs.

Objectif : Réduire l'impact environnemental des achats

Actions :

- Systématiser la réflexion et la recherche de critères et conditions d'exécution pour l'ensemble des consultations lancées.
- Sensibiliser les acheteurs et les prescripteurs à l'achat responsable.
- Animer des rencontres entre les fournisseurs/prestataires, les prescripteurs et acheteurs
- Mettre à disposition des prescripteurs et acheteurs des sites inspirants

Indicateurs de performance :

- 100% de marchés publics comportant des critères environnementaux ou des conditions écologiques d'exécution d'ici 2026.
- Nombre de formations dispensées aux acheteurs et prescripteurs.

Gains attendus :

- Réduction de l'empreinte carbone des achats publics.
- Encouragement des pratiques d'approvisionnement durable.

Achats concernés : Tous

Responsable de la mise en œuvre : le service achats et l'ensemble des prescripteurs

Fiche-action 1.2 Valoriser, rénover et construire durablement

Contexte et enjeux : Le Département gère un patrimoine de 207 bâtiments et 4 204 Km de routes. Le Département s'appuie sur des solutions et des méthodes de construction ou de rénovation de plus en plus vertueuses qu'il est nécessaire de valoriser et de développer, en s'appuyant notamment sur la capacité des Maîtres d'œuvre et des entreprises à innover.

Objectif : Réduire la consommation d'énergie, diminuer les emprises, prévoir les évolutions des besoins afin de limiter les interventions futures, améliorer les valeurs d'usage, maîtriser les charges d'exploitation, se défendre contre les risques pour la santé des usagers

Actions :

Favoriser les énergies renouvelables et diminuer les impacts

- Intégrer des systèmes de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, géothermie, etc.) dans les projets de construction et de rénovation.
- Prévoir une gestion optimisée de l'énergie dans les bâtiments avec des solutions de domotique et de régulation thermique adaptées.

Privilégier la sobriété

- Encourager la rénovation de bâtiments existants en privilégiant les travaux qui permettent d'augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments et le confort thermique des usagers (isolation thermique, amélioration des fenêtres, remplacement des chaudières, etc.).
- Analyser la possibilité de réutilisation de structures existantes avant de se lancer dans de nouveaux projets de construction.
- Encourager les process de fabrication économe en énergie (enrobés tiède ou froid, centrale électrique, engin électrique,)
- Economiser le foncier

Sensibilisation et formation des acteurs du secteur

- Organiser des rencontres avec les acteurs de la construction (architectes, maîtres d'œuvre, etc.) sur les enjeux de la construction durable et l'économie circulaire.
- Sensibiliser les entreprises à l'importance de la réduction des déchets et à la gestion responsable des ressources.

Indicateurs de performance :

- Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments soumis au décret tertiaire ayant atteint leur objectif 2030 de réduction des consommations énergétiques
- Lancer au moins 3 projets pilotes de rénovation durable dans les 24 prochains mois, avec une réduction mesurable de l'empreinte écologique.

Gains attendus :

- Réduction des coûts énergétiques à long terme pour les occupants des bâtiments,
- Augmentation de la valeur des biens immobiliers grâce à leur certification écologique et leur efficacité énergétique.

Achats concernés : Ouvrages, Bâtiments, Travaux et exploitation voirie et domaine public

Responsable de la mise en œuvre : le service achats et l'ensemble des prescripteurs des directions Bâtiment et Déplacement

Fiche-action 1.3 Réduire et privilégier les emballages réutilisables

Contexte et enjeux : D'ici 2030, l'utilisation et la production de plastique à usage unique sera interdit. Il s'agit pour le Département d'intégrer cet objectif dans ses consultations et achats en amont de l'interdiction réglementaire.

Objectif : Réduire les déchets issus des achats.

Actions :

Privilégier les fournisseurs qui livrent les produits dans des emballages adaptés au contenu.

Privilégier dans les cahiers des charges les contenants consignés ou à défaut bio-sourcés et/ou biodégradables.

Prévoir dans les cahiers des charges des dispositions adaptées liées au recyclage (Traçabilité, réutilisation des déchets)

Exclure les achats de plastiques ou de fournitures à usage unique

Indicateurs de performance :

Nombre de marchés disposant d'une clause de réduction des déchets et d'interdiction des plastiques à usage unique.

Gains attendus :

Optimisation des ressources et diminution des coûts de gestion des déchets.

Réduction des impacts environnementaux liés aux achats.

Achats concernés : Tous

Responsable de la mise en œuvre : le service achats et l'ensemble des prescripteurs

Fiche-action 1.4 : Utilisation de matériaux durables

Contexte et enjeux : Dans un contexte de transition écologique et d'engagement des collectivités territoriales vers une économie plus durable, l'utilisation de matériaux durables dans les projets publics devient une nécessité. Le secteur du BTP et des achats publics représente une part significative de l'empreinte écologique. Exiger des matériaux durables dans les cahiers des charges vise à réduire les impacts environnementaux, encourager les circuits courts et promouvoir l'éco-conception. Par ailleurs depuis 2022, le diagnostic Produits Equipement Matériaux et Déchets (PEMD) est obligatoire pour les bâtiments dont la surface de plancher cumulée est supérieure à 1 000 m².

Objectif : Atteindre 50% des marchés de travaux et de fournitures qui intègrent des matériaux recyclés ou recyclables d'ici fin 2027.

Actions :

Assurer la conformité avec les réglementations en vigueur (ex. Loi AGECE, RE2020)

Structurer l'analyse des matériaux et procédés de construction à faible impact environnemental, en mettant l'accent sur la réutilisation des matériaux de construction (enrobés recyclé, traitement en place, ...), les matériaux bas-carbone et biosourcés

Acheter des équipements, des biens, dotés d'un label environnemental

Mettre en place une veille réglementaire et technique pour identifier et diffuser les normes et les labels pertinents

Indicateurs de performance :

Nombre de marchés de travaux et de fournitures notifiés avec des matériaux ou des process de construction écologiquement économes

Nombre de mise à jour de la veille technique et réglementaire

Intégrer dans 40 % des constructions bois à minima 30 % de bois labellisés

Gains attendus :

Réduction des coûts à long terme via l'efficacité des matériaux.

Réduction de la production de gaz à effet de serre par projet

Favoriser la transition écologique

Achats concernés : Fournitures et travaux

Responsable de la mise en œuvre : le service achats et l'ensemble des prescripteurs

Fiche-action 1.5 : Préservation de la biodiversité

Contexte et enjeux : La biodiversité est un enjeu majeur pour le Département. Il joue un rôle crucial dans sa préservation à travers l'aménagement du territoire et la gestion des espaces naturels. Face à l'artificialisation des sols et l'érosion de la biodiversité, il est essentiel d'intégrer des mesures de préservation dans ses projets. Le maintien et la restauration des écosystèmes locaux et la lutte contre l'artificialisation des sols en sont les enjeux principaux.

Objectif :

Intégrer des mesures de préservation et de restauration de la biodiversité dans tous les projets d'aménagement et de construction/réhabilitation.

Développer des espaces verts et des infrastructures favorables à la biodiversité.

Désimperméabiliser et renaturer les délaissés, remplacement des arbres d'alignement

Assurer une gestion écologique des espaces publics.

Actions :

Privilégier des pratiques de gestion écologique (zéro pesticide, fauche tardive, plantation d'espèces locales) et les traduire dans les cahiers des charges techniques des consultations

Intégrer la biodiversité dans les cahiers des charges des projets publics

Indicateurs de performance :

Nombre annuel de projets de plus de 40 000€ intégrant des achats préservant la biodiversité

Gains attendus :

Réduction des effets du changement climatique, renforcement des services écosystémiques

Réduction des coûts de gestion des espaces verts, valorisation du territoire.

Protection de la santé des utilisateurs

Achats concernés : Ouvrages, Bâtiments, Travaux et Exploitation voirie et Domaine Public, Aménagement des espaces urbains et naturels, espaces verts.

Responsable de la mise en œuvre : le service achats et l'ensemble des prescripteurs des directions des bâtiment, déplacements et environnement

A man with a beard and a dark t-shirt is focused on using a circular saw to cut a piece of wood. The saw is white and blue, and the wood is light-colored. The background is slightly blurred, showing a workshop environment. The number '2' is overlaid in the center of the image.

2

**Favoriser
"l'emploi
d'abord"**

Fiche-action 2.1 : Inclusion sociale et accès à l'emploi via la commande publique

Contexte et Enjeux : Le Plan National des Achats Durables 2022-2025, indique que d'ici 2025, 30 % des marchés publics attribués chaque année devra inclure au moins une dimension sociale. Le Département a d'ores et déjà atteint cet objectif puisqu'en 2024 36% des marchés ont été « clausés ». Le département ambitionne de renforcer l'intégration de clauses sociales afin de promouvoir l'emploi des personnes en situation de précarité pour notamment diminuer le nombre d'allocataires du RSA. Il est également crucial de corriger le déséquilibre actuel entre le nombre de femmes bénéficiaires du RSA et celles qui accèdent à ces dispositifs, afin de favoriser une meilleure inclusion sociale et professionnelle.

Objectif : Favoriser l'insertion des publics éloignés de l'emploi et augmenter la proportion de femmes entrant dans le process.

Actions :

- Mettre en place une revue de programmation annuelle permettant de repérer les marchés dans lequel une clause insertion peut être mis en place
- Accompagner les entreprises pour le respect des obligations d'insertion.
- Développer les marchés de service d'insertion sociale et professionnelle avec les ateliers et chantiers d'insertion
- Accroître l'égalité Femme/Homme en élargissant les domaines d'achats

Indicateurs de performance :

- Nombre d'heures d'insertion générées par an.
- Nombre d'entreprises accompagnées.
- Nombre de bénéficiaires RSA intégrant un marché clausé

Gains attendus :

- Renforcement de l'employabilité des publics en difficulté.
- Dynamisation du tissu économique local.

Achats concernés : Tous

Responsable de la mise en œuvre : le service achats, la direction Economie Emploi et Insertion

Fiche-action 2.2 Réserver des achats aux structures de l'Insertion et du Handicap

Contexte et enjeux :

La commande publique constitue un levier stratégique pour promouvoir l'emploi inclusif et soutenir l'insertion professionnelle des publics en situation de handicap. Le Code de la commande publique permet aux acheteurs de réserver tout ou partie de leurs marchés à certaines structures spécifiques, parmi lesquelles les entreprises adaptées, ESAT ou structures équivalentes employant une majorité de travailleurs handicapés (article L2113-12), les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), qui emploient des personnes en difficulté d'insertion (article L2113-13) ou les deux types de structures de façon indifférenciée (article L2113-14).

Objectif :

Augmenter le montant des achats réserver à ces structures.

Actions :

- Organiser des actions de sensibilisation régulières à destination des acheteurs afin de présenter les prestations proposées par les SIAE et les STPA notamment présentes sur le territoire
- Réaliser une revue de programmation annuelle avec les services experts (ESS, insertion, handicap) pour identifier les segments pouvant faire l'objet d'une réservation.
- Mener des actions de sourcing ciblé en amont des consultations pour les SIAE et STPA.
- Adapter les cahiers des charges afin d'y intégrer des lots réservés ou prévoir des clauses facilitant leur accès à la commande publique.
- Mobiliser les marchés à procédure simplifiée (< 40 000 € HT) et utiliser la souplesse réglementaire des marchés à procédure allégée pour solliciter en priorité, lorsque c'est possible, des structures relevant de l'insertion ou du handicap, dans le respect des règles internes en vigueur.

Indicateurs de performance :

- Montant annuel des commandes passées aux SIAE et STPA.
- Nombre d'heures de travail générées via les marchés réservés.
- Nombre de commandes passées en MAPA simplifiée.

Gains attendus :

- Contribution active à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Renforcement des liens entre la commande publique et les acteurs notamment locaux, de l'économie sociale et solidaire.
- Meilleure intégration de l'achat socialement responsable dans les pratiques des acheteurs
- Valorisation de l'impact social de la commande publique au service du territoire.

Achats concernés : Tous

Responsable de la mise en œuvre : le service achats, la direction Economie Emploi et Insertion

Fiche-action 2.3 : Réserver des achats aux structures de l'Insertion en élargissant l'expérimentation du « collège apprenant » de l'Hermitage

Contexte et enjeux :

Le Département s'attache à moderniser l'avenir des collèges en les orientant vers le concept de « collège apprenant », en intégrant activement des pratiques inclusives.

L'expérimentation du « collège apprenant » de l'Hermitage a été mise en place pour aider les personnes en insertion à acquérir une certification professionnelle et des compétences pratiques tout en étant en situation de travail.

Dans le cadre du projet « collège apprenant », l'apprentissage devient un processus réciproque où les élèves bénéficient de l'expérience et des compétences des personnels en insertion, tout en offrant à ces derniers des opportunités d'enrichir leurs savoir-faire et d'acquérir de nouvelles compétences dans un environnement scolaire. En retour, les personnels en insertion, par leur engagement et leur expertise, apportent un soutien concret aux élèves, notamment dans les tâches quotidiennes, tout en leur servant de modèles d'insertion et de résilience.

Objectif :

- Développer au sein des collèges la dimension réciproque de l'apprentissage et l'enrichissement mutuel entre les élèves et les personnels en insertion, en mettant en avant le bénéfice pour chaque groupe.
- Favoriser un échange de savoirs et de valeurs au sein de l'établissement
- Permettre à des structures de l'insertion de bénéficier de contrats d'achats réservés, dans le but de renforcer leur autonomie économique, tout en soutenant des projets d'insertion professionnelle.

Actions :

- Identifier les collèges pour accueillir ce nouveau modèle d'organisation.
- Organiser des actions de sensibilisation au sein des collèges auprès de tous les acteurs.
- Organiser des temps de rencontre et d'échanges entre le personnel des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) et les élèves, dans le but de favoriser une meilleure connaissance mutuelle, d'évaluer les réussites ainsi que les axes d'amélioration en termes de relationnel et de respect
- Mettre en place des mécanismes de suivi de l'expérimentation pour évaluer l'impact des achats réservés sur l'insertion des personnes.
- Étudier l'extension à d'autres secteurs d'activité : Analyser les possibilités d'étendre ce modèle à d'autres secteurs (services, travaux, etc.) afin d'élargir l'impact de l'action.

Indicateurs de performance :

- Mesure de la satisfaction des parties prenantes
- Nombre d'heures de travail générées.
- Part des sorties positives du dispositif

Gains attendus :

- Meilleure intégration de l'achat socialement responsable dans les pratiques des acheteurs
- Valorisation de l'impact social de la commande publique au service du territoire.
- Amélioration des conditions d'insertion professionnelle et réduction de la précarité, contribuant à un développement économique durable et inclusif.

Achats concernés : Travaux d'entretien et de restauration dans les collèges voire extension à d'autres secteurs d'activité

Responsable de la mise en œuvre : La direction Education, Jeunesse, Sport et la direction Economie Emploi et Insertion



3

**Améliorer nos
pratiques**

Fiche-action 3.1 : Stimuler l'économie locale en soutenant les entreprises engagées dans l'économie circulaire

Contexte et enjeux : L'économie locale fait face à de nombreux défis, notamment la nécessité de renforcer sa résilience face aux crises économiques, environnementales et sociales. Dans ce cadre, l'économie circulaire, qui repose sur le principe de réutiliser, réparer, recycler et valoriser les ressources, émerge comme une solution stratégique pour atteindre des objectifs de durabilité tout en soutenant la croissance économique locale. De plus en plus d'entreprises prennent conscience de l'importance de mettre en place des modèles économiques plus respectueux de l'environnement et favorisant l'innovation. Les entreprises engagées dans l'économie circulaire adoptent des pratiques visant à prolonger la durée de vie des produits, réduire les déchets et favoriser la réutilisation des matériaux. En soutenant ces entreprises, on peut stimuler l'économie locale tout en répondant à des enjeux environnementaux majeurs.

Objectif : Augmenter la part des achats réalisés auprès des entreprises innovantes qui développent des produits durables et recyclables.

Actions :

- Favoriser les produits et services qui prolongent la durée de vie des biens
- Cibler les besoins et services concernés et organiser des sourcing
- Communiquer et sensibiliser sur les opportunités de la commande publique auprès des fournisseurs.
- Ouvrir aux variantes et aux prestations supplémentaires éventuelles
- Utilisation d'éco-comparateur dans l'analyse des offres
- Mettre en place des cahiers des charges descriptif des résultats et objectifs attendus

Indicateurs de performance :

- Taux de remplacement des produits (durée de vie)
- Nombre de marchés avec l'analyse du cycle de vie comme critère de sélection

Gains attendus :

Réduction des coûts à long terme

Achats concernés : Tous

Responsable de la mise en œuvre : le service achats, la direction Economie Emploi et Insertion et l'ensemble des prescripteurs des directions opérationnelles

Fiche-action 3.2 : Stimuler la performance de l'achat départemental en simplifiant et facilitant l'accès des opérateurs économiques

Contexte et enjeux : Le tissu économique notamment local est composé de multiples Petites et Moyennes Entreprises (PME). Proportionnellement seules quelques-unes d'entre elles soumettent des offres pour participer aux consultations du Département (4 en moyenne par consultation en 2024). La commande publique est souvent perçue comme un processus complexe qui décourage les PME. En raison des lourdeurs administratives et des exigences techniques, beaucoup d'entre elles renoncent à de potentielles opportunités. Pourtant les PME locales, souvent plus agiles et innovantes, peuvent proposer des solutions créatives et adaptées aux besoins spécifiques de la collectivité.

Objectif :

- Réduire les obstacles administratifs et techniques pour les entreprises souhaitant répondre aux consultations
- Améliorer la transparence et la compréhension des procédures de commande publique

Actions :

- Préparer des tutoriels sur le processus de soumission aux consultations, expliqués de manière simple et accessible à diffuser sur le site www.ladrome.fr
- Réduire la complexité des documents de consultations pour en limiter le temps de compréhension, d'appropriation et permettre aux entreprises de se consacrer pleinement à affiner leurs propositions au plus près du besoin exprimé
- Lutter contre les offres anormalement basses

Indicateurs de performance :

- Nombre de tutoriel publié
- Nombre de vus
- Evolution du nombre de participation des PME aux consultations
- % de TPE/PME/total des titulaires

Gains attendus :

- Augmenter les opportunités économiques pour les PME notamment locales afin de créer des emplois
- Diversifier les acteurs et accroître la performance par une concurrence saine

Achats concernés : Tous

Responsable de la mise en œuvre : le service achats, la direction Economie Emploi et Insertion et l'ensemble des prescripteurs des directions opérationnelles

Fiche-action 3.3 : Optimiser le rapport qualité/coût

Contexte et enjeux : Dans le cadre de la gestion d'une collectivité territoriale, l'optimisation du rapport qualité / coût des dépenses est un impératif majeur, surtout face à la pression croissante sur les finances publiques et les attentes élevées des citoyens. Le Département s'attache à gérer efficacement son budget tout en répondant aux besoins de la population et en respectant les obligations légales et les engagements en matière de développement durable, de transparence et de performance. Chaque euro dépensé doit donc être judicieusement alloué afin d'assurer des services publics de qualité tout en maintenant un contrôle strict sur les coûts.

Les marchés publics, qui représentent une part significative du budget doivent être attribués selon des critères rigoureux, garantissant à la fois la qualité des prestations et la maîtrise des coûts. Cela implique un choix équilibré entre le prix, la qualité, la durabilité des produits ou services et le respect des délais.

Objectif :

- Explorer de nouveaux types de process afin d'optimiser davantage le processus d'achat
- Anticiper l'expression des besoins pour permettre de mieux les définir et d'adapter plus efficacement le process achat

Actions :

- Développer la pratique de l'analyse fonctionnelle des besoins
- Développer l'évaluation et le suivi des fournisseurs et de l'exécution des marchés
- Améliorer et développer la collaboration interne avec les directions opérationnelles
- Lutter contre les offres anormalement basses
-
- **Indicateurs de performance :**
- Nombre de fournisseurs évalués
- Nombre de marchés évalués

Gains attendus :

- Réduction des coûts d'achat
- Améliorer la qualité des constructions, produits et services
- Optimiser les flux de travail et une meilleure prise de décision

Achats concernés : Tous

Responsable de la mise en œuvre : le service achats et l'ensemble des prescripteurs des directions opérationnelles



4

Gouvernance et suivi

La gouvernance et le suivi du SPASER

Contexte : La gouvernance et le suivi du SPASER jouent un rôle essentiel dans l'efficacité de sa mise en œuvre, notamment en matière de coordination et suivi des actions.

Le SPASER vise à anticiper, prévenir et réduire les risques liés aux différents enjeux (changement climatique, gestion des ressources naturelles, sécurité publique, aménagement du territoire, etc.). Ce schéma impose une approche collaborative et une implication forte des parties prenantes à tous les niveaux.

Une gouvernance participative :

Le service achats de la Direction Achat, Juridique et Moyens Généraux aura la charge de l'animation générale du SPASER.

Il s'appuiera sur un réseau de référents représentatifs des directions opérationnelles et de leurs besoins.

Ces référents, en coordination avec le service achat, animeront la mise en œuvre des actions du SPASER

Afin de garantir la transparence et la responsabilité :

Un tableau de bord de suivi des indicateurs de performance sera élaboré afin d'évaluer l'avancement des actions et leur impact.

La DAJAG en communiquera périodiquement les résultats et indiquera en concertation avec les directions opérationnelles concernées, les ajustements à apporter.

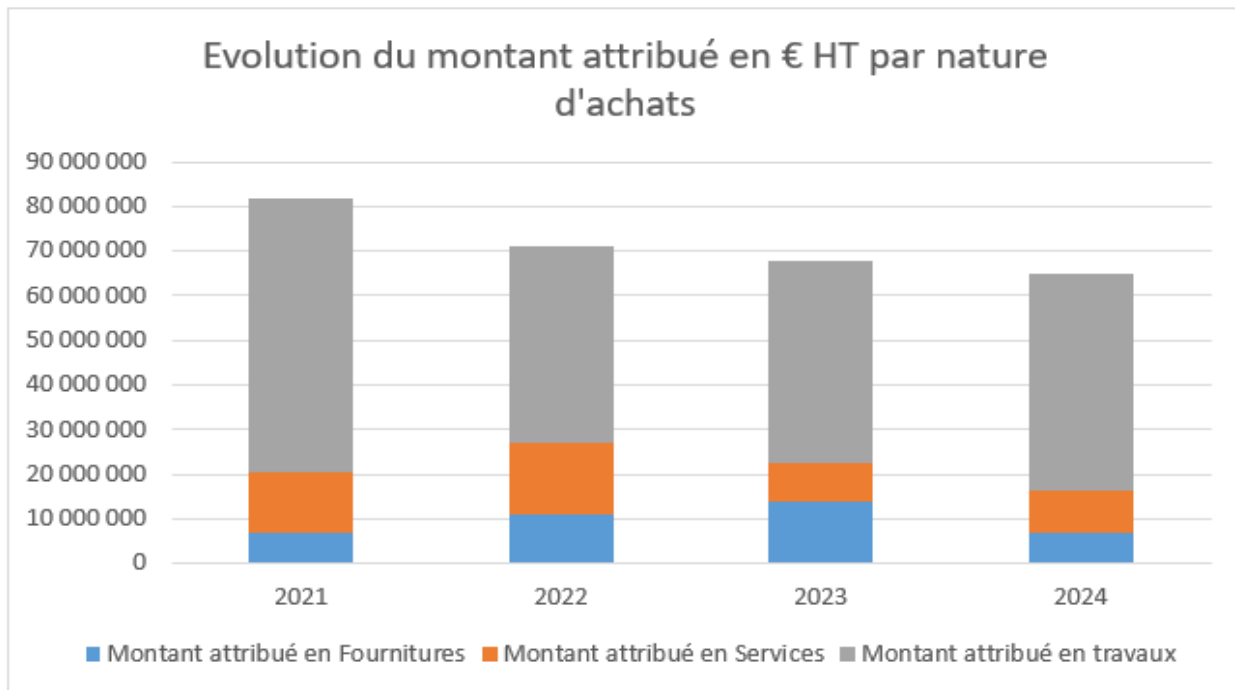
Afin de répondre à l'objectif initial de promotion des actions du Département en matière d'achats durables, une communication efficace et continue est à développer :

En Interne : Il s'agira de mettre en place des canaux de communication réguliers pour informer et échanger avec les élus et les directions opérationnelles. Cela inclut des réunions d'information, des plateformes de partage d'informations (intranet, newsletters internes ou tout autre support) et des formations pour s'assurer que les élus et agents s'approprient les enjeux et les actions du SPASER.

Organisation de réunions de sensibilisation, d'information et de formation : elles permettront de mieux comprendre les enjeux du SPASER, de partager les bonnes pratiques et de recueillir les suggestions pour améliorer sa mise en œuvre. Des formations devront être lancées pour améliorer les compétences professionnelles des prescripteurs et des acheteurs.

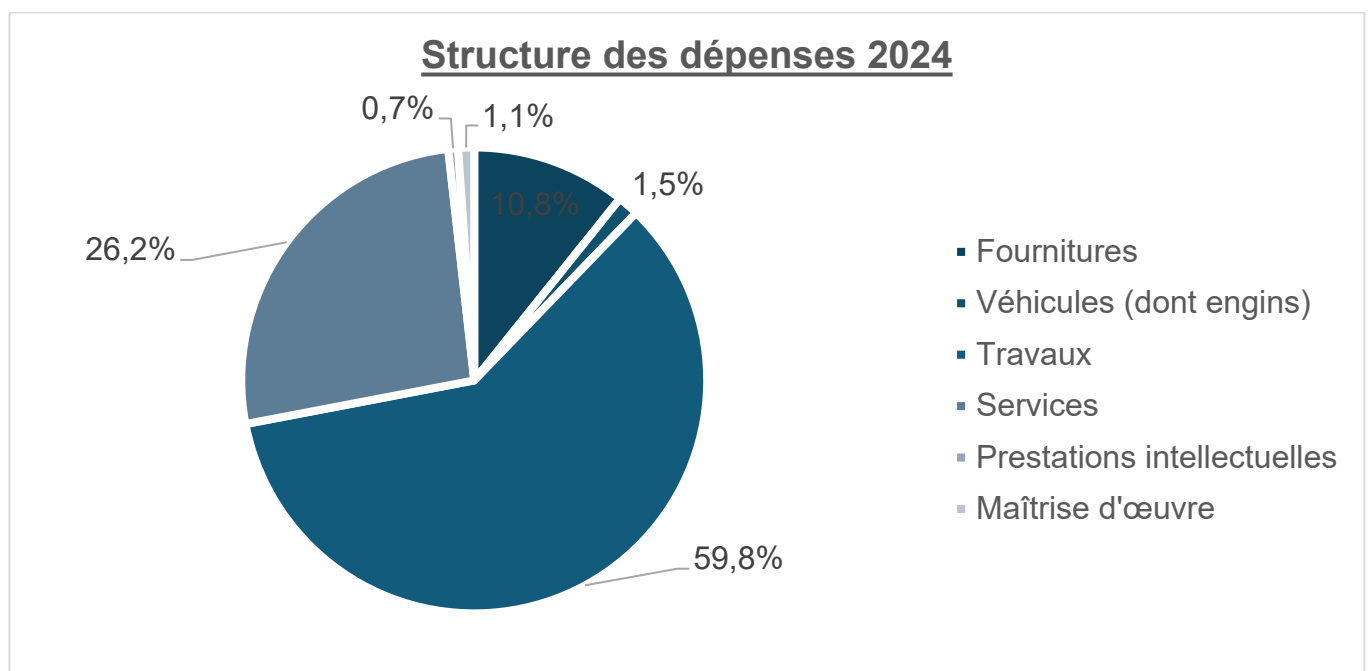
Externe : Développer une stratégie de communication claire pour informer les entreprises et les partenaires externes, les drômois, sur les objectifs, les actions mises en place et les résultats obtenus. Utiliser des outils variés tels que des réunions publiques, des réseaux sociaux, le site « ladrome.fr »

Annexes : chiffres-clés



Le nombre moyen d'offres déposées par les opérateurs économiques par consultation et par lot est de 4 ce qui reflète une bonne mobilisation des opérateurs économiques sur les consultations du Département.

La structure des dépenses en 2024 via les achats est de 72 M€ en investissement et de 48 M€ en fonctionnement ((Fournitures, véhicules, services, prestations intellectuelles et maîtrise d'œuvre)



En 2024, 53,7% du montant des marchés notifiés ont été attribués à des entreprises Drômoises (sous-traitants compris).

Concernant les marchés de travaux, 65,2% de leur montant ont été attribués à des entreprises drômoises.

Le nombre d'heures d'insertion réalisées en 2024 est de 59 207 soit 32,5 ETP pour 37% des marchés clausés.

ladrome.fr



LE DÉPARTEMENT